

**ARRÊTÉ**

N° : 37 - 2022

Exécutoire le : 06 SEP. 2022

Publié le : 06 SEP. 2022

Visé le : 06 SEP. 2022

**Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Laurent LAVAISSIERE  
Directeur Général Adjoint des Services  
Complément à l'arrêté 2020-20**

Le Président de Grand Lac,

- Vu la délibération du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 juillet 2020, relative à l'élection du président de Grand Lac,
- Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général Adjoint des Services,
- Vu l'arrêté 20-2020 du 21 juillet 2020 portant délégation de signature à M. Laurent LAVAISSIERE, Directeur Général Adjoint des Services,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de la communauté d'agglomération,

**ARRÊTE****ARTICLE 1 : DELEGATION DE SIGNATURE**

Monsieur Laurent LAVAISSIERE, Directeur Général Adjoint des Services de Grand Lac, est délégué sous mon contrôle et ma responsabilité, et en complément de l'arrêté 20-2020 du 21 juillet 2020, pour signer, en l'absence du vice-président délégué aux ports, les autorisations d'occupation du domaine public portuaire.

**ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS**

Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Savoie ainsi qu'au comptable public.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

*Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du présent arrêté et avoir été informé(e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le tribunal administratif de Grenoble.*

Notifié le :

Signature du délégataire :

Aix-les-Bains, le 6 septembre 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Laurent LAVAISSIERE - Directeur Général Adjoint des Services - Complément à l'arrêté 2020-20

---

**Date de transmission de l'acte :** 06/09/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/09/2022

---

**Numéro de l'acte :** ar572 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220906-ar572-AR

---

**Date de décision :** 06/09/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature  
5.5.2. Autres